

## **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Nettoyage des points d'apports volontaires - Avenant à la convention de gestion des voiries**

**M. l'Adjoint ROY, Rapporteur** : Par délibération du 19 décembre 2003, la CAGB a précisé sa compétence en matière de voirie, en définissant les voies d'intérêt communautaire.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2005, il a été décidé que les services techniques municipaux en charge des voiries assureront l'entretien des voies devenues d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de la collecte des ordures ménagères à la CAGB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, il a été décidé que le service Voirie Propreté continuerait d'assurer sur les voies publiques les prestations suivantes pour le compte du service communautaire de la collecte des déchets :

- nettoyage des abords des 400 points d'apports volontaires situés sur le territoire communal de la Ville de Besançon, vidage et maintenance des corbeilles installées auprès des conteneurs à verres.

Ces prestations seront assurées une fois par semaine pour un coût moyen annuel de 165 € par point d'apport volontaire (coût total annuel valeur décembre 2005 : 66 000 €).

Ce coût sera réévalué chaque année en fonction de l'évolution de la valeur de janvier de l'année d'actualisation de l'index TP09TER, indice retenu pour les différentes prestations visées par la convention de gestion des voiries d'intérêt communautaire.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention de gestion des voiries prenant en compte ces nouvelles prestations.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2005.*